



1752 Villars-sur-Glâne 1
Case postale 176
Chèques postaux 17-193-0
www.villars-sur-glane.ch

Séance du Conseil général du 6 octobre 2022

Réponse au postulat n° 030 déposé par Madame Valentina Marthaler (PS) concernant la prise en charge des frais d'affranchissement des enveloppes de vote

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères générales
Messieurs les Conseillers généraux,

I. INTRODUCTION

En séance du 17 février 2022, le Conseil général a transmis le postulat de Madame Valentina Marthaler concernant la prise en charge des frais d'affranchissement des enveloppes de vote afin d'encourager davantage les habitants/es de la Commune à participer aux divers scrutins. Selon une étude menée par des économistes de l'Université de Fribourg, en 2017, la prise en charge des frais d'affranchissement, par les communes, augmenterait d'environ 2% la participation des citoyens/nes aux divers scrutins.

II. ANALYSE

En préambule, le Conseil communal rappelle que notre Commune n'est pas si étendue et qu'il est relativement aisé de venir à l'administration déposer son vote de manière anticipé. Ceci peut se faire 24/24 heures dès réception du matériel de vote jusqu'au dimanche matin 9h30, jour du scrutin. De plus, une boîte aux lettres est également à disposition à la route de la Berra 2 (école de Cormanon). Cette dernière est relevée tous les jours ouvrables.

Il est également possible qu'une personne dépose le bulletin de vote d'un voisin, respectivement d'une personne âgée ou à mobilité réduite, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'une récolte organisée (art. 282 bis du code pénal suisse).

En ce qui concerne les coûts de cet affranchissement et sans compter le travail administratif supplémentaire, nous prenons l'exemple de l'année 2021. Ces coûts ont été évalués avec la Poste qui possède une bonne expérience en la matière. Dans les communes qui pratiquent ce système, le retour des bulletins varie entre 28 et 33 % et est facturé CHF 1,20 à l'unité.



En 2021, il y a eu 5 envois pour des votations ou élections cantonales et fédérales avec une moyenne de 6'700 enveloppes et 2 envois pour des votations ou élections communales avec une moyenne de 8'700 enveloppes.

Sur cette base, le coût de la prestation pour l'année 2021 se serait élevé entre CHF 17'000 et CHF 20'200. La moyenne de participation pour l'année 2021 toutes votations/élections confondues s'élève à 52,94%.

Si l'on considère une année minimaliste avec uniquement 4 votations fédérales, le coût se serait élevé entre CHF 9'000 et CHF 10'700.

Avec une prise en charge des frais d'affranchissement et selon l'étude de l'Université de Fribourg, nous pourrions attendre une augmentation de participation de 2%, soit environ 156 votants. Cela correspond, suivant les années, à un coût par votant supplémentaire allant de CHF 57 à 129.

III. CONCLUSION

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal n'est pas favorable à introduire la prise en charge des frais d'affranchissement pour obtenir une augmentation de participation aux scrutins de 2%.

Le Conseil communal vous présente, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de sa parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 29 août 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



Le Syndic


Bruno Marmier